

Nicolas Hulot, ministre français de la Transition écologique, a indiqué mercredi qu'il ferait le point à l'été sur sa présence au gouvernement, affirmant qu'il tirerait « les leçons » s'il sent que les « conditions ne sont pas remplies » sur la mise en place des politiques qu'il défend. © REUTERS.



MONDE

Mauvaise surprise pour la justice espagnole

CATALOGNE La justice belge estime que les mandats d'arrêts ne sont pas « exécutoires »

► En refusant d'extrader trois ex-ministres catalans vers l'Espagne, la justice belge donne le ton en Europe.
► L'Allemagne, la Grande-Bretagne et la Suisse doivent encore se prononcer sur trois autres cas, dont celui de Carles Puigdemont.
► La décision belge pourrait faire jurisprudence.

Un véritable « coup de tonnerre ». C'est ce qui s'est produit mercredi avec la décision de la chambre du conseil - néerlandophone - de Bruxelles dans l'affaire des mandats d'arrêts européens (MAE) émis par la justice espagnole contre trois ex-ministres catalans en exil en Belgique : l'abandon pur et simple des poursuites.

Même le parquet a émis un avis négatif en parlant d'« irrégularité »... « Elle s'explique par l'absence de mandats d'arrêt nationaux espagnols conformes incorporés dans les mandats européens », précise le parquet dans un communiqué en ajoutant que « la procédure de remise a dès lors été déclarée sans objet ». Si le ministère public a déjà dit qu'il ne fera pas appel, les autorités espagnoles n'ont pas la possibilité d'interjeter appel de la décision de la chambre du conseil.

Les réquisitions du parquet ont été suivies par la chambre du conseil qui a décidé de ne pas poursuivre. De son côté, la défense plaide évidemment pour l'abandon des poursuites. Ce qui a donc été fait pour vice de forme, aussi étonnant que cela puisse paraître.

« Rapide et cinglant »

« La procédure est terminée, on a gagné contre l'Espagne de manière rapide et cinglante », a précisé Christophe Marchand, l'avocat des trois personnalités visées à l'issue de l'audience de la chambre du conseil. Ces ex-



Sur les marches du palais de justice de Bruxelles, l'ancien ministre Toni Comin explique à quel point il est satisfait de l'abandon des poursuites en Belgique. © EPA.

ministres indépendantistes exilés en Belgique, Toni Comin, Meritxell Serret et Lluís Puig (tous du parti ERC, gauche républicaine), ne seront donc pas extradés vers l'Espagne. Christophe Marchand a précisé que malgré deux demandes de précisions formulées par le magistrat instructeur belge, le juge espagnol émetteur des mandats n'avait fourni qu'un acte d'accusation et non pas le mandat d'arrêt national fondant le mandat européen.

Si les trois restent libres de leurs mouvements chez nous, ils font toujours l'objet d'un mandat d'arrêt européen ; et sont donc susceptibles d'être poursuivis dans d'autres Etats membres s'ils quittent le terri-



Les réactions sur Twitter n'ont pas manqué après la décision de la justice belge. En voici quelques-unes, significatives.



Carles Puigdemont (ex-président de la Généralité de Catalogne) : « La Justice belge a refusé l'extradition du ministre d'Etat catalan en exil. L'Europe garantit le droit à un procès équitable, peu importe les opinions politiques. Une bonne nouvelle. »



Jordi Cuixart (président de l'association Òmnium Cultural) : « La citoyenneté européenne est chaque jour plus consciente que la cause des 9 prisonniers et des 7 exilés politiques catalans est une cause universelle de la démocratie et de la liberté. »



Ines Arrimadas (cheffe de l'opposition au Parlement de Catalogne) : « Comme toujours, nous respectons les lois et les décisions de justice. Nous allons continuer à travailler à la révocation du privilège de la délégation du vote de Comin. »

toire belge.

A l'issue de l'audience à laquelle assistaient de nombreux Catalans au palais de justice de Bruxelles, l'ex-ministre régional de la Santé Toni Comin, pour-

suivi en Espagne pour « rébellion » (délit passible de 30 ans de prison) et « détournement de fonds », a exprimé sa « grande satisfaction ». Meritxell Serret et Lluís Puig sont poursuivis

pour « désobéissance » et « détournement de fonds », des préventions passibles de peines plus légères.

Arrêté en Allemagne

Pour la justice espagnole, par contre, c'est une véritable tuile... Depuis l'éphémère tentative de déclaration d'indépendance catalane du 10 octobre 2017, différents tribunaux et cours poursuivent les principaux protagonistes : l'Audience nationale, le Tribunal suprême et la Cour constitutionnelle. Depuis cette date, plus d'une vingtaine de prévenus ont été placés en détention préventive dans différentes prisons en Espagne. D'autres sont inculpés mais n'ont pas été arrêtés et quelques-uns ont choisi la voie de l'exil. C'est le cas également de la députée Ana Gabriel du petit parti CUP qui a opté pour la Suisse.

Les premiers mandats d'arrêt

européens émis par la justice espagnole le 3 novembre 2017 contre cinq ex-responsables catalans exilés en Belgique, avaient été retirés quelques semaines plus tard (le 5 décembre) à la surprise générale par le juge espagnol du Tribunal suprême. Celui-ci redoutait déjà que certains chefs d'inculpation (« sédition », entre autres) n'étaient pas compatibles en droit belge. Et donc ne pouvaient pas entrer en ligne de compte pour espérer une éventuelle extradition.

La justice espagnole ne voulant pas en rester là, de nouveaux mandats européens ont été émis le 23 mars dernier contre les cinq ex-mandataires. Mais tous n'étaient plus en Belgique. Le 25 mars, Carles Puigdemont était en effet arrêté sur une autoroute allemande à son retour de Finlande où il avait participé à un colloque. Poursuivi pour « rébellion » et toujours sous la menace d'une extradition vers l'Espagne, il a été placé sous surveillance judiciaire en Allemagne après avoir été libéré sous caution.

Professeur en Ecosse

Quelques jours plus tard, le 5 avril, Toni Comin, Meritxell Serret et Lluís Puig se livraient à la justice belge. Après audition, le juge d'instruction bruxellois avait décidé de les laisser en liberté sous conditions.

La dernière des cinq personnalités en exil poursuivies par les MAE du 23 mars, Clara Ponsati, est, elle en Ecosse où elle a repris ses fonctions de professeur d'université depuis le début de l'année. De son côté, elle attend une décision de la justice britannique.

Avec leur président destitué Carles Puigdemont, les quatre ex-ministres régionaux s'étaient exilés en Belgique le 30 octobre dernier, peu après la mise sous tutelle de la Catalogne par Madrid.

La semaine dernière, Carles Puigdemont a renoncé à redevenir président de la Catalogne. Il a désigné pour lui succéder le député indépendantiste Joaquim Torra i Pla, qui a été élu à la présidence lundi par 66 voix pour et 65 contre. ■

PHILIPPE DE BOECK

à Madrid Le gouvernement de Mariano Rajoy fait profil bas

MADRID DE NOTRE CORRESPONDANT

L'annonce mercredi du rejet par la justice belge des mandats d'arrêt émis par les autorités espagnoles à l'encontre des trois ex-conseillers du gouvernement régional catalan a aussitôt fait grincer des dents dans les tribunaux espagnols.

Officiellement, la Cour suprême, qui avait envoyé fin mars à Bruxelles les demandes d'extradition de Meritxell Serret, Toni Comin et Lluís Puig, attend de prendre connaissance de la décision de la justice belge avant de se prononcer. Mais les réactions « non officielles » se sont déjà multipliées dans la presse espagnole.

« Manque de collaboration et d'engagement », de la part des magistrats



Rafael Catala, ministre espagnol de la Justice, « respecte la décision ». © EFE.

belges et « méconnaissance du système judiciaire espagnol » sont les principaux arguments avancés au sein du tribunal madrilène et relayés mercredi par les médias locaux.

« C'est une demande qui a été réalisée par des juges à d'autres juges et le gouvernement n'est pas intervenu » RAFAEL CATALÁ

Après le retrait en novembre dernier d'un premier mandat d'arrêt européen (MAE) à l'encontre des dirigeants indépendantistes catalans installés à Bruxelles - ils étaient alors cinq - par crainte de son rejet, après le refus le mois dernier de la justice allemande d'extrader l'ancien président déchu Carles Puigdemont pour des faits de

rébellion, la décision de mercredi présente dans tous les cas un nouveau camouflet pour la justice espagnole et pour le juge Pablo Llarena, en charge de l'instruction de l'organisation du référendum d'autodétermination de la Catalogne du 1^{er} octobre.

Le nouveau président de la Catalogne, Quim Torra, qui sera officiellement investi aujourd'hui, a fait part sur les réseaux sociaux de sa « joie » pour la décision, et s'est montré convaincu « qu'après la Belgique, la justice finira par gagner en Allemagne, en Ecosse et en Suisse » où des demandes d'extradition vers l'Espagne contre des dirigeants indépendantistes sont actuellement étudiées.

« Les décisions arbitraires et le manque de rigueur de la justice espa-

gnole sont chaque jour plus évidents », a critiqué de son côté Marta Senserich, la porte-parole du Parti Démocratique européen de Catalogne (PDe-Cat), la formation de Carles Puigdemont.

Du côté du gouvernement de Madrid, le ministre de la Justice a assuré que « comme d'habitude, il respecte les décisions judiciaires. » Pour Rafael Catalá, « c'est une demande qui a été réalisée par des juges à d'autres juges et le gouvernement n'est pas intervenu. »

Catalá a cependant ouvert la porte à une modification : « Si le refus vient d'une erreur et que les tribunaux espagnols pensent que l'erreur peut être corrigée, nous imaginons qu'ils le feront savoir à la justice belge. » ■

GUILLAUME BONTOUX